

19



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 667 293 B1**

12

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

49 Date de publication du fascicule du brevet: **30.08.95** 51 Int. Cl.⁸: **B65D 5/50, A47G 1/14**

21 Numéro de dépôt: **94101259.3**

22 Date de dépôt: **28.01.94**

54 **Chevalet pour la présentation de documents et coffret de rangement de documents équipé de ce chevalet.**

43 Date de publication de la demande:
16.08.95 Bulletin 95/33

45 Mention de la délivrance du brevet:
30.08.95 Bulletin 95/35

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL

56 Documents cités:
DE-U- 8 710 174
FR-A- 2 689 107
US-A- 5 096 055

73 Titulaire: **PACK SYNERGIE**
15, rue des Entrepreneurs
F-78420 Carrieres-sur-Seine (FR)

72 Inventeur: **Foucou, Alain**
21, Hameau des Mûriers
F-31650 Lauzerville (FR)

74 Mandataire: **Bossard, Jacques-René**
Meyer & Partenaires
Conseils en Propriété Industrielle
Bureaux Europe
20, place des Halles
F-67000 Strasbourg (FR)

EP 0 667 293 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne, au titre de produits industriels nouveaux, un chevalet pour la présentation, suivant un plan incliné, de documents tels que des photos ou analogues, ainsi que l'association de ce chevalet à un volume ou coffret de livraison de tels documents, de préférence par inclusion de ce chevalet dans un volume de calage tridimensionnel de ces documents dans ledit coffret, sous forme d'une portion prédécoupée dans un flan de carton destiné à créer ledit volume.

On connaît bien entendu de très nombreux chevalets destinés à la présentation de tableaux, gravures, photos et analogues, et réalisés essentiellement par assemblage de pièces de bois ou de carton.

Bien que l'on puisse concevoir des réalisations relativement bon marché de tels chevalets, la Déposante a conçu une nouvelle réalisation d'un chevalet d'une extrême simplicité, et dont le très bas prix de revient permet d'en faire un objet publicitaire, en particulier en l'associant gratuitement à un coffret de livraison de photos.

Ce chevalet est du type général, connu par le DE-U-87 10174 obtenu à partir d'un flan unique prédécoupé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par repli dudit flan suivant trois plans non parallèles entre eux, de manière à créer, suivant un motif à section triangulaire, un premier panneau destiné à recevoir ledit document, un second panneau formant pied d'appui arrière pour le premier panneau et un troisième panneau réunissant la portion inférieure du premier panneau et la portion inférieure du second panneau, et se caractérise en ce que la portion supérieure du premier panneau provient d'une découpe pratiquée dans le second panneau et extraite hors du plan du second panneau pour demeurer dans le plan du premier panneau, en laissant subsister dans le second panneau une fenêtre présentant des encoches dans lesquelles viennent s'accrocher des pattes du troisième panneau, la hauteur de ces encoches déterminant l'inclinaison du premier panneau.

Selon un certain nombre de caractéristiques subsidiaires relatives à un mode de réalisation préférentiel de ce chevalet, on peut mentionner que le troisième panneau est partiellement découpé dans la portion inférieure du premier panneau et amené par pliage vers l'arrière hors du plan du premier panneau et que dans la portion inférieure du premier panneau sont incisés des onglets de retenue du bas du document exposé.

Comme déjà indiqué, un tel chevalet est en soi original, et peut être joint à une livraison de photos dans une pochette, une boîte ou analogue, sans caractéristiques particulières. Toutefois, l'invention vise préférentiellement l'association d'un tel cheva-

let à une "boîte mono-cuvette" du type obtenu à partir d'un flan découpé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par pliage et collage des bords de ce flan de manière à créer deux volumes sensiblement égaux, le premier de ces volumes constituant la boîte proprement dite et le second de ces volumes constituant un couvercle pouvant s'emboîter par-dessus le premier volume, chaque volume étant délimité par trois cloisons fixes extérieures partant des trois bords périphériques d'un fond rectangulaire dudit volume, le premier et le second volume étant réunis par un panneau reliant le quatrième bord desdits fonds des deux volumes, ce panneau constituant, à l'état replié du couvercle, la quatrième cloison du premier volume, et plus particulièrement dans la réalisation d'une telle boîte comprenant un troisième volume ou volume auxiliaire, associé au premier volume et comportant des moyens de calage tridimensionnel desdits objets plats, ces moyens comprenant en premier lieu des moyens d'immobilisation des deux couples de côtés latéraux de ces objets et en second lieu des moyens d'immobilisation de la face supérieure de l'empilement vertical desdits objets, réalisation telle que décrite par exemple dans la demande de brevet français 2689107.

Selon cette réalisation préférentielle de l'invention, le fond dudit troisième volume présente une portion prédécoupée, destinée à être séparée dudit fond et à constituer un chevalet de présentation de l'un desdits objets, ledit chevalet étant conforme aux caractéristiques ci-dessus.

En d'autres termes, l'invention vise un coffret pour la livraison de documents tels que des photos, dans lequel un flan de carton destiné, par pliage, à assurer le calage tridimensionnel de ces documents comporte une portion prédécoupée permettant, par extraction et simple pliage, de constituer un chevalet de présentation de ces documents.

L'invention sera mieux comprise par référence à la description ci-après, correspondant au dessin annexé, sur lequel :

La figure 1 représente, en plan, le flan à partir duquel est réalisé le chevalet selon l'invention ;

Les figures 2, 3 et 4 montrent les étapes de montage permettant de passer du flan de la figure 1 au chevalet terminé ;

La figure 5 représente, en plan, le flan destiné au calage tridimensionnel des photos dans un coffret, et incluant également, à l'état prédécoupé, le flan de la figure 1 ;

Et la figure 6 montre en perspective une boîte mono-cuvette avec le flan de la figure 5 convenablement plié.

En se reportant d'abord aux figures 1 à 4, on voit que, pour parvenir au chevalet terminé prêt à

l'usage, tel que représenté à la figure 4, on part d'un flan de carton représenté à plat sur la figure 1, ce flan se composant d'un premier panneau 1, ou panneau frontal, destiné à recevoir le document à présenter, d'un second panneau 2, formant pied

Pour plus de clarté, on a figuré sur la figure 1 les sections prédécoupées (4, 5 et 5') en double trait et les sections rainées en vue d'un pliage (6, 6' et 7) en trait interrompu.

On comprend alors facilement que, par séparation du pied 2 et du panneau frontal 1 le long de la section prédécoupée 4, et repli du pied 2 vers l'arrière dans le sens de la flèche F_1 (figure 2), puis séparation de l'entretoise 3 et du panneau frontal 1 le long des sections prédécoupées et repli vers l'arrière de l'entretoise 3 dans le sens de la flèche F_2 (figure 3), on dispose des trois panneaux 1, 2 et 3 dans trois plans différents.

La fenêtre 8 créée par la séparation des panneaux 1 et 2 présente des encoches 9, 9', tandis que la base de l'entretoise 3 présente des pattes 10, 10'.

Comme on le voit sur la figure 4, il suffit d'accrocher les pattes 10, 10' dans les encoches 9, 9' pour constituer une structure à section triangulaire, dans laquelle le panneau frontal de présentation 1 repose sur sa base par ses bords inférieurs 11, 11' et grâce au pied arrière incliné 2, l'écart entre le panneau 1 et le pied 2 étant fixé par la longueur de l'entretoise horizontale 3. Le document présenté peut être immobilisé grâce à deux onglets 12, 12' pratiqués à la base du panneau 1. L'inclinaison du panneau 1 pourrait être différente si l'entretoise n'était pas horizontale, en modifiant soit l'emplacement en hauteur des encoches 9, 9', soit la longueur de l'entretoise 3.

Le chevalet selon l'invention, tel que représenté à la figure 4, est original en soi. Sa simplicité et son bon marché en font un produit, notamment publicitaire, que l'on peut avantageusement associer à une pochette ou une boîte de livraison de photos.

Un mode préférentiel, qui représente un aspect essentiel de l'invention, consiste à insérer le flan de la figure 1 dans un flan d'aménagement d'un coffret de livraison de photos, destiné à créer dans ce coffret un calage tridimensionnel des dites photos, conformément notamment au dispositif décrit à la demande de brevet français N° 2689107 de la Déposante.

Les figures 5 et 6 illustrent cet aspect de l'invention.

La figure 5 représente un flan d'aménagement d'une boîte-cuvette du genre général décrit à la demande de brevet français précité, avec comme pour la figure 1, les sections prédécoupées 4, 5, 5'

du flan 1-2-3 ainsi que 13, délimitant le flan 1-2-3 dans le flan d'ensemble unique de la figure 5, et 14, 15 et 15' définissant la structure de cale tridimensionnelle, sont représentées en double trait, tandis que les sections rainées 6, 6', 7 du flan 1-2-3 et 16, 17-17', 18-18', 19 et 20-20' du flan d'ensemble sont représentées en trait interrompu.

La figure 6 montre le flan de la figure 5 après montage dans le fond d'une boîte mono-cuvette désignée par la référence générale B, et se composant d'un premier volume V_1 constituant le fond et d'un second volume V_2 constituant le couvercle, réunis par un panneau 21. Le volume V_1 est formé d'un fond délimité par trois cloisons verticales réparties sur les trois bords périphériques du fond, le volume V_1 demeurant donc ouvert le long de son quatrième bord 25.

Le flan de la figure 5 se compose également d'un fond 26 dans la partie centrale duquel est prédécoupée le flan 1-2-3 et qui est fixé, par collage, clipsage ou analogue, au fond du volume V_1 . Sur un côté latéral du fond 26, dans l'exemple représenté, celui faisant face à la cloison 22, la prédécoupe 14 délimite un jeu de panneaux 27, 27', 28, 29, qui, repliés d'abord vers le haut autour des rainages 17, 17', puis vers le bas, forment une cale délimitant la dimension longitudinale offerte par le coffret, éventuellement conjointement avec des pattes 30, 30' repliées vers le haut autour des rainages 20, 20'. Par ailleurs, un panneau longitudinal 31, replié vers le haut autour du rainage 16 délimite la dimension transversale offerte par le coffret. Enfin, un rebord 32 prolongeant le panneau horizontal 28 au-dessus du fond 26, délimite l'épaisseur de l'empilement des photos livrées dans le coffret. Le calage offert par le flan de la figure 5 est donc bien tridimensionnel. Le rainage 16 venant se placer le long du bord 25 auquel est articulé le panneau de liaison 21, quand le couvercle V_2 est refermé sur la boîte V_1 ainsi aménagée, le panneau 21 maintient verticalement le panneau 31.

Selon l'invention, outre ce calage tridimensionnel, le flan d'ensemble unique de la figure 5 offre à l'utilisateur, par simple extraction du flan 1-2-3, la possibilité de construire le chevalet décrit à propos des figures 1 à 4. Ce flan d'ensemble unique multifonction constitue donc en soi un des objets de l'invention.

Enfin, le coffret équipé de l'aménagement résultant du pliage de ce flan constitue également un objet de l'invention.

Ce coffret, dans le cadre de l'invention, peut compter de nombreuses variantes, visant toutes à créer, à l'ouverture du coffret, une impression d'animation exploitable notamment à des fins publicitaires.

Ainsi, le flan 1-2-3, au lieu d'occuper la totalité de la superficie du fond du flan d'ensemble, tel que représenté à la figure 5, peut n'être prédécoupé que dans une fraction, par exemple la moitié ou les deux tiers, de ce fond, dont la superficie demeurant alors libre, peut alors offrir la place à un autre motif prédécoupé, tel que par exemple une carte de fidélité dans le cas où le coffret est destiné à la livraison de tirage photos, ou d'un personnage de bandes dessinées, pouvant, après extraction et pliage d'une patte de support, être associé à la photo présentée sur le chevalet, ou tout autre motif à vocation publicitaire ou encore un second chevalet semblable ou non au premier.

Selon une autre variante d'association du chevalet au coffret, rentrant également dans le cadre de l'invention, ce chevalet peut également être monté dans le couvercle V₂ de préférence sous forme d'éléments articulés placés dans le fond du couvercle, de manière à demeurer à plat tant que le couvercle est fermé, mais se déployant automatiquement pour créer un volume tridimensionnel - à savoir ici ledit chevalet prêt à l'emploi, à la manière des albums contenant des illustrations se déployant en relief à l'ouverture de la page où elles figurent. Un tel montage étant connu dans son principe, il n'est pas nécessaire de le décrire plus en détail, l'invention visant essentiellement cette nouvelle application où le motif se déploie à l'ouverture du coffret. Comme précédemment évoqué, un tel motif peut être non seulement le chevalet selon l'invention ou une quelconque de ses variantes, mais également, ou à la place, tout autre motif ou message publicitaire associé au contenu du coffret.

Egalement dans le cadre de l'invention rentrent les motifs déployables sous forme tridimensionnelle sous l'action d'un élément additionnel intervenant à l'ouverture de la boîte, par exemple un élément élastique logé dans le volume disponible entre les panneaux 27-28-29, et qui, étant maintenu comprimé au niveau de la cloison 31 quand le coffret est fermé, se projette, à l'ouverture, au-delà dudit volume, le long du fond du couvercle, en commandant le déploiement et le réarrangement dudit motif tridimensionnel. Le principe d'un tel mécanisme à commande déclenchée par l'ouverture du couvercle étant commun à tous les motifs pouvant ainsi être logés dans le couvercle, que leur destination soit utilitaire en publicitaire et promotionnelle, il n'est pas nécessaire de les décrire davantage ici.

Enfin, toutes les variantes du chevalet selon l'invention rentrent dans le cadre du présent brevet, quelles que soient leurs modalités d'association. Sont ainsi visées les variantes destinées à la présentation de tirages verticaux aussi bien qu'horizontaux.

Revendications

1. Chevalet pour la présentation suivant un plan incliné de documents tels que photos et analogues, du type obtenu à partir d'un flan prédécoupé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par repli dudit flan suivant trois plans non parallèles entre eux, de manière à créer, suivant un motif à section triangulaire, un premier panneau (1) destiné à recevoir ledit document, un second panneau (2) formant pied d'appui arrière pour le premier panneau et un troisième panneau (3) réunissant la portion inférieure du premier panneau et la portion inférieure du second panneau, caractérisé en ce que la portion supérieure du premier panneau provient d'une découpe (4) pratiquée dans le second panneau (2) et amenée hors du plan du second panneau pour demeurer dans le plan du premier panneau, en laissant subsister dans le second panneau une fenêtre (8) présentant des encoches (9) dans lesquelles viennent s'accrocher des pattes du troisième panneau, la hauteur de ces encoches déterminant l'inclinaison du premier panneau.
2. Chevalet selon la revendication 1, caractérisé en ce que le troisième panneau est partiellement découpé dans la portion inférieure du premier panneau et amené par pliage vers l'arrière hors du plan du premier panneau.
3. Chevalet selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que, dans la portion inférieure du premier panneau sont incisés des onglets de retenue (12, 12') du bas du document expose.
4. Chevalet selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est associé à une boîte de livraison d'épreuves photographiques.
5. Coffret pour le rangement d'un empilement d'objets plats tels que photos et analogues, du type se composant
 - d'une part d'une boîte connue sous la désignation "boîte mono-cuvette", obtenue à partir d'un flan découpé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par pliage et collage des bords de ce flan de manière à créer deux volumes (V1, V2) sensiblement égaux, le premier de ces volumes constituant la boîte proprement dite et le second de ces volumes constituant un couvercle pouvant s'emboîter par-dessus le premier volume, chaque volume étant délimité par trois cloisons fixes extérieures partant des trois bords péri-

phériques d'un fond rectangulaire dudit volume, le premier et le second volume étant réunis par un panneau (21) reliant le quatrième bord desdits fonds des deux volumes, ce panneau constituant, à l'état replié du couvercle, la quatrième cloison du premier volume,

et d'autre part un troisième volume ou volume auxiliaire, associé au premier volume et comportant des moyens de calage tridimensionnel desdits objets plats, ces moyens comprenant en premier lieu des moyens d'immobilisation des deux couples de côtés latéraux de ces objets et en second lieu des moyens d'immobilisation de la face supérieure de l'empilement vertical desdits objets,

caractérisé en ce que

le fond dudit troisième volume présente une portion prédécoupée, destinée à être séparée dudit fond et à constituer un chevalet de présentation de l'un desdits objets, ledit chevalet étant conforme à l'une quelconque des caractéristiques des revendications 1 à 3.

6. Coffret selon la revendication 5, caractérisé en ce que, dans le fond dudit troisième volume sont prédécoupées, au lieu d'un flan unique, au moins deux flans destinés à créer au moins deux motifs, tridimensionnels et / ou bidimensionnels, tels qu'un second chevalet semblable ou non au premier, ou un personnage de bande dessinée, comportant un panneau support, ou une carte de fidélité, ou analogue.

7. Coffret selon la revendication 5, caractérisé en ce que ledit troisième volume, avec les moyens de calage tridimensionnel et le chevalet prédécoupé, est réalisé à partir d'un flan unique de matériau semi-rigide.

8. Coffret pour le rangement d'objets plats tels que photos ou analogues, du type se composant

d'une part d'une boîte connue sous la désignation "boîte mono-cuvette", obtenue à partir d'un flan découpé dans une feuille de matériau semi-rigide tel que du carton, par pliage et collage des bords de ce flan de manière à créer deux volumes sensiblement égaux, le premier de ces volumes constituant la boîte proprement dite et le second de ces volumes constituant un couvercle pouvant s'emboîter pardessus le premier volume, chaque volume étant délimité par trois cloisons fixes extérieures partant des trois bords périphériques d'un fond rectangulaire dudit volume, le premier et le second volume étant réunis par un panneau reliant le quatrième bord desdits fonds des deux volumes, ce panneau constituant, à l'état

replié du couvercle, la quatrième cloison du premier volume,

et d'autre part un troisième volume ou volume auxiliaire, associé au premier volume et comportant des moyens de calage tridimensionnel desdits objets plats, ces moyens comprenant en premier lieu des moyens d'immobilisation des deux couples de côtés latéraux de ces objets et en second lieu des moyens d'immobilisation de la face supérieure de l'empilement vertical desdits objets,

caractérisé en ce que

un panneau prolongeant ledit troisième volume sur le fond intérieur du second volume présente au moins une portion prédécoupée, destinée à être séparée dudit fond et à constituer un chevalet de présentation de l'un desdits objets, ledit chevalet étant conforme à l'une quelconque des caractéristiques des revendications 1 à 3.

9. Coffret selon la revendication 8, caractérisé en ce que ladite portion prédécoupée constitue un motif demeurant à plat contre ledit fond quand le coffret est fermé et se déployant sous forme tridimensionnelle quand le coffret est ouvert.

10. Coffret selon la revendication 9, caractérisé en ce que le déploiement tridimensionnel dudit motif est commandé par un organe élastique logé dans un volume disponible dudit troisième volume logé dans le fond du premier volume, cet organe étant comprimé quand le coffret est fermé et libéré par l'ouverture du couvercle en commandant le déploiement tridimensionnel dudit motif.

11. Coffret selon la revendication 8 à 10, caractérisé en ce que ladite portion prédécoupée, c'est-à-dire ledit motif bidimensionnel ou tridimensionnel a une destination promotionnelle et / ou publicitaire.

Claims

1. Stand for displaying, on an inclined plane, documents such as photos and the like, of the type obtained from a blank cut out from a sheet of semi-rigid material such as cardboard, by folding the said blank along three planes not parallel to each other, so as to create, in a pattern having a triangular cross section, a first panel (1) designed to receive the said document, a second panel (2) forming a rear support leg for the first panel and a third panel (3) connecting the lower portion of the first panel and the lower portion of the second panel, characterised in that the upper portion of the

first panel is produced by a cutout (4) made in the second panel (2) and brought out of the plane of the second panel to lie in the plane of the first panel, leaving in the first panel a window (8) which has notches (9) into which

- lugs on the third panel hook, the height of these notches determining the slope of the first panel.
2. Stand according to Claim 1, characterised in that the third panel is partially cut out from the lower portion of the first panel and moved, by folding backwards, away from the plane of the first panel.
3. Stand according to one of Claims 1 to 2, characterised in that, in the lower portion of the first panel, tabs (12, 12') are provided for holding the bottom of the document displayed.
4. Stand according to any one of the preceding claims, characterised in that it is combined with a delivery box for photographic prints.
5. Case for storing a stack of flat objects such as photos and the like, of the type composed, on the one hand, of a box known as a "single-tray box" obtained from a blank cut out from a sheet of semi-rigid material such as cardboard, by folding and bonding the edges of this blank so as to create two substantially equal volumes (V1, V2), the first of these volumes constituting the box proper and the second of these volumes constituting a lid able to fit over the first volume, each volume being defined by three fixed external walls running from the three peripheral edges of a rectangular base of the said volume, the first and second volumes being joined by a panel (21) connecting the fourth edge of the said bases of the two volumes, this panel constituting, in the folded state of the lid, the fourth wall of the first volume, and, on the other hand, a third volume or auxiliary volume, associated with the first volume and having means for fixing the said flat objects in three dimensions, these means comprising, firstly, means for immobilising the two pairs of lateral sides of these objects and, secondly, means for immobilising the top face of the vertical stack of the said objects, characterised in that the base of the said third volume has a cut-out portion, designed to be separated from the said base and to constitute a display stand for one of the said objects, the said stand being in accordance with any one of the characteristics of Claims 1 to 3.

- 5
6. Case according to Claim 5, characterised in that, in the base of the said third volume, instead of a single blank, at least two blanks are cut out, designed to create at least two three-dimensional and/or two-dimensional patterns, such as a second stand similar or otherwise to the first, or a strip cartoon character, having a support panel, or a discount card or the like.
- 10
7. Case according to Claim 5, characterised in that the said third volume, with the three-dimensional fixing means and cut-out stand, is produced from a single blank of semi-rigid material.
- 15
8. Case for storing flat objects such as photos or the like, of the type composed, on the one hand, of a box known as a "single-tray box" obtained from a blank cut out from a sheet of semi-rigid material such as cardboard, by folding and bonding the edges of this blank so as to create two substantially equal volumes, the first of these volumes constituting the box proper and the second of these volumes constituting a lid able to fit over the first volume, each volume being defined by three fixed external walls running from the three peripheral edges of a rectangular base of the said volume, the first and second volumes being joined by a panel connecting the fourth edge of the said bases of the two volumes, this panel constituting, in the folded state of the lid, the fourth wall of the first volume, and, on the other hand, a third volume or auxiliary volume, associated with the first volume and having means for fixing the said flat objects in three dimensions, these means comprising, firstly, means for immobilising the two pairs of lateral sides of these objects and, secondly, means for immobilising the top face of the vertical stack of the said objects, characterised in that a panel extending the said third volume on the internal base of the second volume has at least one cut-out portion, designed to be separated from the said base and to constitute a display stand for one of the said objects, the said stand being in accordance with any one of the characteristics of Claims 1 to 3.
- 20
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55
9. Case according to Claim 8, characterised in that the said cut-out portion constitutes a pattern which rests flat against the said base when the case is closed and opening out in three-dimensional form when the case is open.

10. Case according to Claim 9, characterised in that the three-dimensional opening out of the said pattern is controlled by an elastic device housed in a spare volume of the said third volume housed in the bottom of the first volume, this device being compressed when the case is closed and released by the opening of the lid, controlling the three-dimensional opening out of the said pattern.
11. Case according to Claims 8 to 10, characterised in that the said cut-out portion, that is to say the said two-dimensional or three-dimensional pattern, is designed for promotional and/or advertising use.

Patentansprüche

1. Gestell zum Vorzeigen von Dokumenten, wie Fotos und Entsprechendes, gemäß einer geneigten Ebene, vom Typ, wie er ausgehend von einem in einem Bogen aus einem halbstarren Material, wie Karton, vorgeschrittenen Zuschnitt durch Falten des Zuschnitts gemäß dreier nicht parallel zueinander verlaufender Ebenen erhalten werden kann, derart, daß gemäß einem im Querschnitt dreieckförmigen Motiv eine erste Platte (1), die für die Aufnahme des Dokuments bestimmt ist, eine zweite Platte (2), die einen hinteren Stützfuß für die erste Platte bildet, und eine dritte Platte (3), die den unteren Bereich der ersten Platte und den unteren Bereich der zweiten Platte verbindet, gebildet werden,
dadurch gekennzeichnet,
daß der obere Bereich der ersten Platte von einem in der zweiten Platte (2) vorgesehenen Ausschnitt (4) gebildet ist, der aus der Ebene der zweiten Platte herausgebracht und in die Ebene der ersten Platte verlagert ist, wobei in der zweiten Platte ein Fenster (8) mit Rasten (9) gebildet wird, in welchen sich Lappen der dritten Platte einhaken, wobei die Höhe dieser Rasten die Neigung der ersten Platte bestimmt.
2. Gestell nach Anspruch 1,
dadurch gekennzeichnet,
daß die dritte Platte zum Teil in den unteren Bereich der ersten Platte geschnitten ist und durch Faltung nach hinten aus der Ebene der ersten Platte gebracht ist.
3. Gestell nach Anspruch 1 oder 2,
dadurch gekennzeichnet,
daß in dem unteren Bereich der ersten Platte Halteungen (12,12') für den Rand des vorgezeigten Dokuments eingeschnitten sind.
4. Gestell nach einem der vorstehenden Ansprüche,
dadurch gekennzeichnet,
daß es einer Lieferpackung von fotografischen Erzeugnissen zugeordnet ist.
5. Kasten für die Anordnung einer Stapelung ebener Gegenstände, wie Fotos und Entsprechendes, sich zusammensetzend
einerseits aus einer unter der Bezeichnung "boîte mono-cuvette" bekannten Schachtel, die ausgehend von einem in einen Bogen aus einem halbstarren Material, wie Karton, geschnittenen Zuschnitt durch Falten und Kleben der Ränder dieses Zuschnitts derart, daß zwei ungefähr gleiche Volumen (V1, V2) gebildet werden, erhalten wird, wobei das erste der Volumen die eigentliche Schachtel und das zweite der Volumen einen Deckel bildet, der das erste Volumen von oben abdecken kann, wobei jedes Volumen von drei festen äußeren Wänden begrenzt ist, die von den drei äußeren Rändern eines rechteckförmigen Bodens des Volumens ausgehen, wobei das erste und das zweite Volumen durch eine Platte (21) verbunden sind, die den vierten Rand der Böden der zwei Volumen miteinander verbindet, wobei diese Platte im zurückgeklappten Zustand des Deckels die vierte Wand des ersten Volumens bildet, und
andererseits aus einem dritten Volumen oder Hilfs-Volumen, das dem ersten Volumen zugeordnet ist und dreidimensionale Positionierungsmittel für die ebenen Gegenstände umfaßt, wobei diese Positionierungsmittel an einem ersten Ort Mittel zum Festlegen der zwei Paare von Seiten dieser Objekte und an einem zweiten Ort Mittel zum Festlegen der oberen Fläche der vertikalen Schichtung der Objekte umfassen,
dadurch gekennzeichnet,
daß der Boden des dritten Volumens einen vorgeschrittenen Bereich aufweist, der dazu bestimmt ist, von dem Boden separiert zu werden und ein Gestell zum Vorzeigen eines dieser Gegenstände zu bilden, wobei das Gestell gemäß einem der Merkmale der Ansprüche 1 bis 3 ausgebildet ist.
6. Kasten nach Anspruch 5,
dadurch gekennzeichnet,
daß im Boden des dritten Volumens anstelle eines einzigen Zuschnitts wenigstens zwei Zuschnitte vorgeschritten sind, die dazu bestimmt sind, wenigstens zwei dreidimensionale und/oder zweidimensionale Motive zu bilden, wie ein zweites, dem ersten vergleichbares oder nicht vergleichbares Gestell oder eine

Figur aus einem Bildband (bande dessinée), die eine Trägerplatte aufweist, oder eine Glückwunschkarte oder Entsprechendes.

7. Kasten nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet**, daß das dritte Volumen mit den dreidimensionalen Positionierungsmitteln und dem vorgeschrittenen Gestell aus einem einzigen Bogen eines halbstarren Materials hergestellt ist. 5 10
8. Kasten für die Anordnung von ebenen Gegenständen, wie Fotos oder Entsprechendes, sich zusammensetzend einerseits aus einer unter der Bezeichnung "boîte mono-cuvette" bekannten Schachtel, die ausgehend von einem in einen Bogen aus einem halbstarren Material, wie Karton, geschnittenen Zuschnitt durch Falten und Kleben der Ränder dieses Zuschnitts derart, daß zwei ungefähr gleiche Volumen gebildet werden, erhalten wird, wobei das erste der Volumen die eigentliche Schachtel und das zweite der Volumen einen Deckel bildet, der das erste Volumen von oben abdecken kann, wobei jedes Volumen von drei festen äußeren Wänden begrenzt ist, die von den drei äußeren Rändern eines rechteckförmigen Bodens des Volumens ausgehen, wobei das erste und das zweite Volumen durch eine Platte verbunden sind, die den vierten Rand der Böden der zwei Volumen miteinander verbindet, wobei diese Platte im zurückgeklappten Zustand des Deckels die vierte Wand des ersten Volumens bildet, und andererseits aus einem dritten Volumen oder Hilfs-Volumen, das dem ersten Volumen zugeordnet ist und dreidimensionale Positionierungsmittel für die ebenen Gegenstände umfaßt, wobei diese Positionierungsmittel an einem ersten Ort Mittel zum Festlegen der zwei Paare von Seiten dieser Objekte und an einem zweiten Ort Mittel zum Festlegen der oberen Fläche der vertikalen Schichtung der Objekte umfassen, **dadurch gekennzeichnet**, daß eine, das dritte Volumen auf dem inneren Boden des zweiten Volumens ausdehnende Platte wenigstens einen vorgeschrittenen Bereich aufweist, der dazu bestimmt ist, von dem Boden separiert zu werden und ein Gestell zum Vorzeigen eines dieser Gegenstände zu bilden, wobei das Gestell gemäß einem der Merkmale der Ansprüche 1 bis 3 ausgebildet ist. 15 20 25 30 35 40 45 50 55
9. Kasten nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet**, daß der vorgeschrittene Bereich ein Motiv bil-

det, das flach gegen den Boden anliegt, wenn der Kasten geschlossen ist, und das eine dreidimensionale Form entfaltet, wenn der Kasten geöffnet ist.

10. Kasten nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet**, daß die dreidimensionale Entfaltung des Motivs durch ein elastisches Organ gesteuert wird, das in einem von dem dritten Volumen verfügbaren Volumen im Boden des ersten Volumens angeordnet ist, wobei dieses Organ zusammengedrückt ist, wenn der Kasten geschlossen ist, und bei Öffnen des Deckels unter Steuerung der dreidimensionalen Entfaltung des Motivs freigegeben wird.
11. Kasten nach Anspruch 8 bis 10, **dadurch gekennzeichnet**, daß der vorgeschrittene Bereich, d.h. das zweidimensionale oder dreidimensionale Motiv einem Werbezweck und/oder einem Veröffentlichungszweck dient.

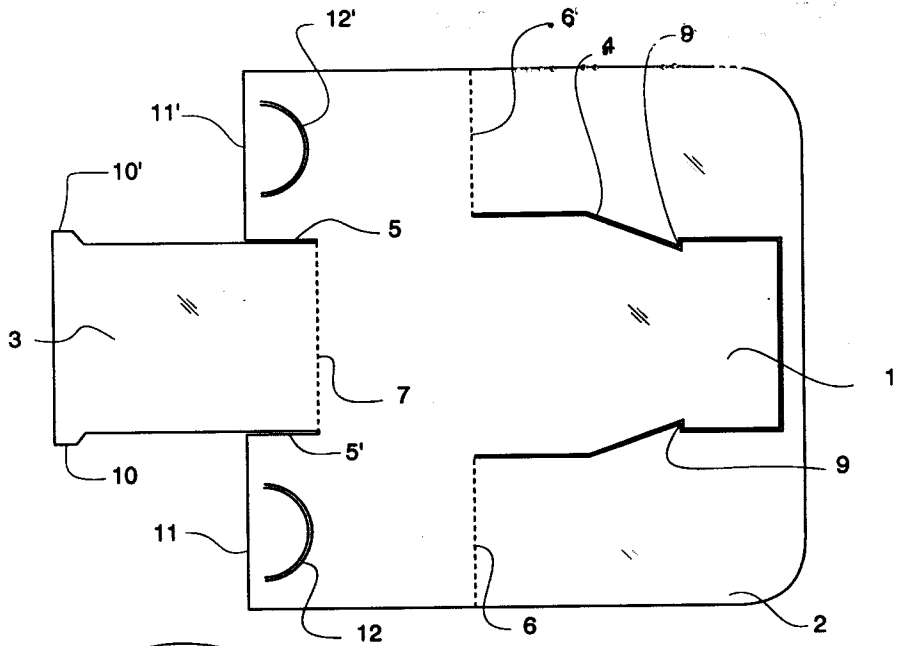


FIG. 1

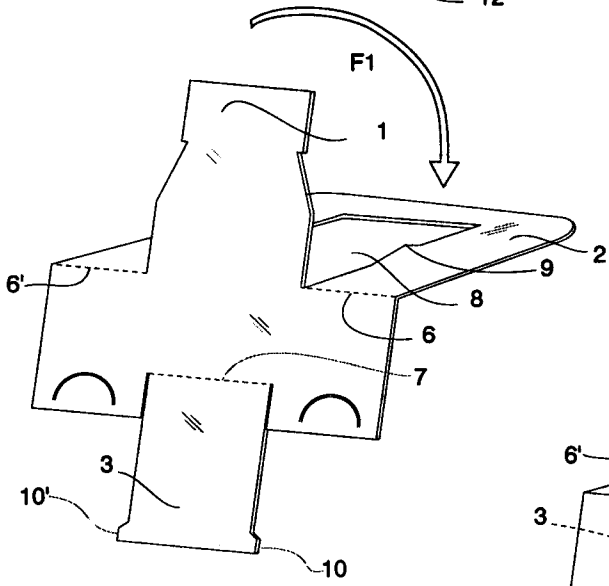


FIG. 2

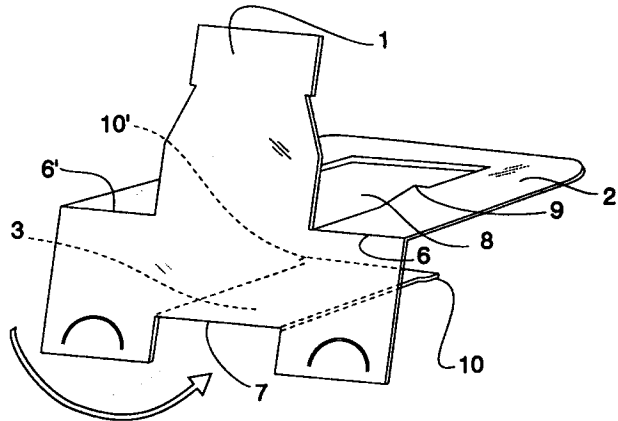


FIG. 3

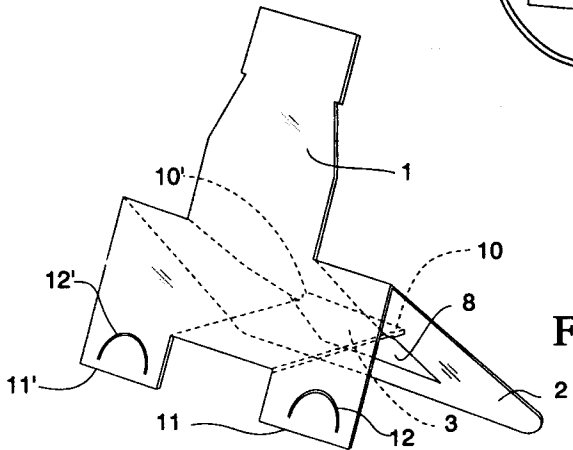


FIG. 4

